

Permis d'exploitation d'une licence de débit de boissons

Formation Continue - Tourisme, Hôtellerie, Restauration



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

Chambres d'hôtes

Objectifs :

Respecter l'obligation de détenir l'attestation « permis d'exploitation » pour pouvoir exploiter un débits de boissons (délivrance de boissons alcoolisées).

Public :

Loueurs de chambres d'hôtes qui offrent ou délivrent des boissons alcoolisées.

Pré-requis : Délivrer des boissons alcoolisées dans le cadre de leur exploitation

Compétences visées :

Connaître les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant (y compris la délivrance de boissons alcooliques dans le cadre de la location de chambres d'hôtes).

Les plus pédagogiques :

Animateur : Nos formateurs sont choisis pour leurs expertises métiers, leurs compétences pédagogiques et leur connaissance de l'entreprise.


Méthodes :

- Méthodes transmissive démonstrative interrogative active
- Salle équipée vidéoprojecteur, occultants fenêtres, paper board, pc, documents papier.

Validation / Certification :

Evaluation sous forme de quiz.

INFORMATION

 1 jour (7H)

€ 290 €

Session(s) à Angers

- 20 novembre 2020

ANGERS - CENTRE PIERRE COINTREAU
132 av de Lattre de Tassigny - Siret 13000460900058

CHOLET - EURESPACE FORMATION
Rue Eugène Brémond - Siret 13000460900066

SAUMUR - ESPACE FORMATION DU SAUMUROIS
Square Balzac - Siret 13000460900074



Programme :

PRESENTATION LIMINAIRE DE LA FORMATION

- La raison d'être de l'obligation de formation mentionnée au deuxième alinéa de l'article R. 3332-4-1 du code de la santé publique, adaptée à l'activité spécifique des loueurs de chambres d'hôtes.
- Présentation du permis d'exploitation.
- Spécificités de l'attestation dite "permis d'exploitation" pour les loueurs de chambres d'hôtes (CERFA n° 14407*03)
- Le cadre législatif et réglementaire

LES CONDITIONS D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE :

- Les conditions liées à la personne
- Les conditions liées à la licence
- La vie d'une licence
- Les déclarations préalables à l'ouverture

LES OBLIGATIONS D'EXPLOITATION :

- Les obligations liées à l'établissement
- Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et aspects pratiques
- Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public et aspects pratiques
- Les fermetures administratives

LA REGLEMENTATION LOCALE : ARRETE PREFECTORAL

EVALUATION DES CONNAISSANCES ACQUISES PAR QUIZ.

Repas offert.